



**Comité régional de l'Europe**

Soixante-quatrième session

EUR/RC64/2 Add.1 Rev.1

Copenhague (Danemark), 15-18 septembre 2014

10 septembre 2014

140623

ORIGINAL : ANGLAIS

## Ordre du jour provisoire (annoté)

### 1. Ouverture de la session

- Élection du président, du président exécutif, du vice-président exécutif et du rapporteur
- Adoption de l'ordre du jour et du programme provisoires

### 2. Allocutions

- a) Allocution de la directrice régionale et rapport sur l'activité du Bureau régional

*La directrice régionale présentera l'activité du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, notamment les défis à venir. Un débat général sera ensuite engagé par le Comité régional.*

- b) Allocution du directeur général

*L'allocution sera suivie d'un débat par le Comité régional sur les questions soulevées par le directeur général.*

- c) Allocution par Son Altesse Royale la princesse Mary de Danemark

### 3. Questions soulevées par les résolutions et décisions de l'Assemblée mondiale de la santé et du Conseil exécutif

*Le document EUR/RC64/6 présente un aperçu des décisions et résolutions techniques adoptées à la Soixante-septième Assemblée mondiale de la santé et revêtant un intérêt particulier pour la Région européenne. Huit débats seront organisés au cours de la soixante-quatrième session du Comité régional (CR64) : tout d'abord une discussion générale sur le document EUR/RC64/6, puis un débat sur chacun des sept dossiers techniques soumis par l'Assemblée mondiale de la santé à l'examen des Comités régionaux, à savoir :*

#### Catégorie 1 : maladies transmissibles

- a) Hépatite
- b) Paludisme

#### Catégorie 2 : maladies non transmissibles

- c) Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'évaluation des progrès accomplis dans la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

#### Catégorie 5 : préparation, surveillance et intervention

- d) Plan d'action mondial sur la résistance aux antimicrobiens

- e) *Règlement sanitaire international (2005)*

*Présentation d'un bilan sur deux urgences actuelles de santé publique de portée internationale :*

- f) Éradication de la poliomyélite
- g) Flambée de virus Ebola en Afrique de l'Ouest

#### **4. Rapport du vingt et unième Comité permanent du Comité régional de l'Europe (CPCR)**

*Le président du CPCR donnera un aperçu des activités menées par le vingt et unième CPCR. Il se concentrera sur les principaux dossiers abordés et les recommandations formulées.*

#### **5. Questions de politique et questions techniques**

- a) Santé 2020

- i) Premier rapport sur la mise en œuvre de Santé 2020

*Le Comité régional examinera le premier rapport sur la mise en œuvre de Santé 2020, le cadre politique européen de la santé et du bien-être adopté par le Comité régional en 2012 (résolution EUR/RC62/R4). Au cours du CR64, le secrétariat de l'OMS fera rapport sur la manière dont la Région concrétise la vision de Santé 2020.*

- b) Résultats des conférences de haut niveau

*Les résultats de trois conférences de haut niveau seront présentés.*

- i) Des systèmes de santé pour la santé et la prospérité dans le contexte de Santé 2020 : réunion de suivi sur la Charte de Tallinn de 2008 (Tallinn, Estonie, 17 et 18 octobre 2013)

*Le Comité régional est invité à formuler des observations sur le rapport de la réunion commémorant le cinquième anniversaire de la Charte de Tallinn.*

- ii) Conférence internationale commémorant le 35<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration d'Alma-Ata sur les soins de santé primaires (Almaty, Kazakhstan, 6 et 7 novembre 2013)

*Le Comité régional est invité à formuler des observations sur le rapport de la Conférence d'Almaty.*

- iii) Conférence ministérielle européenne de l'OMS sur la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles dans le contexte de Santé 2020 (Achgabat, Turkménistan, 3 et 4 décembre 2013)

*Le Comité régional est invité à examiner le rapport de la conférence, notamment la « Déclaration d'Achgabat sur la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles dans le contexte de Santé 2020 » et à adopter le projet de résolution qui l'accompagne (EUR/RC64/Conf.Doc./6).*

- c) Investir dans l'enfance

*Le Comité régional est invité à examiner les documents intitulés « Investir dans l'enfance : la stratégie européenne pour la santé des enfants et des adolescents 2015-2020 » et « Investir dans l'enfance : le plan d'action européen pour la prévention de la maltraitance des enfants 2015-2020 », à formuler des commentaires à ce sujet et à adopter le projet de résolution qui les accompagne (EUR/RC64/Conf.Doc./5).*

- i) Stratégie européenne pour la santé des enfants et des adolescents 2015-2020

- ii) Plan d'action européen pour la prévention de la maltraitance des enfants 2015-2020
- d) Plan d'action européen pour une politique alimentaire et nutritionnelle 2015-2020  
*Suite à l'adoption en 2013 de la résolution EUR/RC63/R4, « Déclaration de Vienne sur la nutrition et les maladies non transmissibles dans le contexte de Santé 2020 », le Comité régional est invité à examiner le « Plan d'action européen pour une politique alimentaire et nutritionnelle 2015-2020 », à formuler des commentaires à ce sujet et à adopter le projet de résolution qui l'accompagne (EUR/RC64/Conf.Doc./8).*
- e) Plan d'action européen pour les vaccins 2015-2020  
*Conformément au « Plan d'action mondial pour les vaccins 2011-2020 » et à la demande du CR63, le « Plan d'action européen pour les vaccins 2015-2020 » a été élaboré pour compléter et adapter le plan d'action mondial en harmonie avec Santé 2020 et d'autres politiques et stratégies sanitaires régionales essentielles, et lui apporter une interprétation européenne. Le Comité régional est invité à formuler des commentaires sur le plan d'action européen et à adopter le projet de résolution qui l'accompagne (EUR/RC64/Conf.Doc.7).*
- f) Partenariats pour la santé dans la Région européenne de l'OMS  
*Conformément à la demande formulée par le Comité régional en 2010, une séance a été organisée sur le thème des partenariats. La séance de cette année mettra l'accent sur le renforcement de la collaboration avec le système des Nations Unies, notamment la mise en œuvre du « Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement », les activités du Groupe spécial interinstitutions sur les maladies non transmissibles au niveau des pays, et le programme de développement pour l'après-2015. La séance sera présentée par Mme Cihan Sultanoğlu, directrice du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté des États indépendants du Programme des Nations Unies pour le développement, et Mme Zsuzsanna Jakab, directrice régionale de l'OMS pour l'Europe. Une table ronde avec des représentants des États membres sera suivie d'un débat par le Comité régional.*
- g) Réforme de l'OMS – les incidences pour le Bureau régional de l'Europe  
*Ce point de l'ordre du jour donnera lieu à quatre débats distincts. Les délibérations engagées par le Comité régional à cette occasion figureront dans le rapport du président du Comité régional au Conseil exécutif.*
  - i) Aperçu des incidences de la réforme de l'OMS sur les activités du Bureau régional  
*Au cours de ce débat, le Comité régional est invité à examiner les incidences de la réforme de l'OMS sur les activités du Bureau régional, et à formuler des commentaires à ce sujet.*
  - ii) Avant-projet de budget programme 2016-2017 et la perspective régionale  
*Le rapport sur l'exécution du budget programme 2012-2013 ne sera pas examiné séparément, mais les enseignements tirés seront abordés lors du débat sur le projet de budget programme 2016-2017.*  
*Au cours de ce débat, le Comité régional est invité à émettre des recommandations sur le projet de budget programme 2016-2017 et sur la perspective régionale. Une nouvelle version du budget programme 2016-2017 sera ensuite rédigée en fonction de ces commentaires et sera présentée au Conseil exécutif en janvier 2015.*

*Les recommandations relatives à la perspective régionale permettront de finaliser le document pour le CR65 avec le concours des États membres, et sur la base de la version définitive du budget programme mondial 2016-2017. Celui-ci fera dès lors office de contrat entre le Comité régional et le Bureau régional.*

iii) Allocation stratégique des volants budgétaires

*Le Comité régional est invité à examiner l'allocation stratégique des volants budgétaires décrite dans le document et à formuler des recommandations à ce sujet. Le groupe de travail mondial et le Conseil exécutif de janvier 2015 s'inspireront de ces commentaires.*

iv) Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques

*Le Comité régional est invité à examiner le cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, notamment les questions soulevées par les États membres, et à formuler davantage de recommandations à ce sujet. Le secrétariat tiendra compte du résultat de ces délibérations, qui sera d'ailleurs présenté au Conseil exécutif en janvier 2015, dans la poursuite de ses activités relatives audit cadre.*

h) Rapports de situation

*Le Comité régional est invité à examiner sept rapports de situation, répartis en deux domaines, conformément aux cinq catégories du Douzième Programme général de travail. Le premier débat portera sur les rapports relatifs aux thématiques des catégories 1 et 5.*

i) Catégorie 1 : maladies transmissibles

- 1) Mise en œuvre du « Plan d'action européen en matière de VIH/sida 2012-2015 » (résolution EUR/RC61/R8)

ii) Catégorie 5 : préparation, surveillance et intervention

- 1) Mise en œuvre du « Plan d'action stratégique européen sur la résistance aux antibiotiques » (résolution EUR/RC61/R6)

*Le second débat portera sur les rapports relatifs aux thématiques des catégories 2 et 3.*

iii) Catégorie 2 : maladies non transmissibles

- 1) Mise en œuvre du « Plan d'action européen visant à réduire l'usage nocif de l'alcool 2012-2020 » (résolution EUR/RC61/R4)
- 2) « Prévention des traumatismes dans la Région européenne de l'OMS » (résolution EUR/RC55/R9)

iv) Catégorie 3 : promouvoir la santé à toutes les étapes de la vie

- 1) L'avenir du processus européen Environnement et santé (résolution EUR/RC60/R7)
- 2) « Stratégie européenne pour la santé et le développement des enfants et des adolescents » (résolution EUR/RC55/R6)

## 6. Séance privée : élections et désignations

*Le Comité régional examinera, au cours d'une séance privée, la désignation du directeur régional, les candidatures reçues pour le Conseil exécutif, et l'élection de candidats pour : le CPR ; le Comité Politiques et coordination du Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine ; et le Conseil conjoint de coordination du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales.*

- a) Désignation du directeur régional
- b) Désignation de quatre membres du Conseil exécutif
- c) Élection de quatre membres du CPR
- d) Élection d'un membre du Comité Politiques et coordination du Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine
- e) Élection d'un membre du Conseil conjoint de coordination du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales

**7. Confirmation des dates et lieux des sessions ordinaires du Comité régional**

**8. Autres questions à l'ordre du jour**

**9. Approbation du rapport et clôture de la session**

**Séances d'information technique**

- Migration et santé
- Les infirmiers et sages-femmes, une ressource essentielle pour la santé
- Bureau régional de l'OMS pour l'Europe : les pays au centre de l'action
- Les systèmes d'information sanitaire en Europe : où allons-nous ?
- La santé des femmes

**Déjeuners ministériels**

- La santé dans le programme de développement pour l'après-2015
- Incidences d'un investissement dans le développement à la petite enfance

= = =